

## **VILLE DE DISRAELI M.R.C. DES APPALACHES**

**Séance  
extraordinaire  
du 24 juillet 2018**

Séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Disraeli, tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil, le mardi 24 juillet 2018 à 18h, conformément aux dispositions de la loi des Cités & Villes de la Province de Québec, à laquelle assistent, M. Germain Martin, M. Alain Daigle, M. Alain Brochu, M. Charles Audet et M. Rock Rousseau, sous la présidence de M. Jacques Lessard, maire.

Mme Juliette Jalbert est absente pour l'assemblée.

Cette séance fut convoquée pour les raisons suivantes :

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour.
2. Avis de motion du règlement numéro 644, règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.
3. Avis de motion règlement numéro 645, règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.
4. Avis de motion du règlement numéro 646, règlement décrétant un emprunt pour le financement des travaux de branchement d'une partie des résidences de la rue St-Roch.
5. Autorisation de paiement à Plomberie Jean-car inc. - travaux de branchement des résidences de la rue St-Roch.
6. Cession d'une partie de terrain du lot numéro 5 514 166 à M. Carol Gaudet, propriétaire du 210 rue Lavoie, Disraeli.
7. Autorisation de paiement à Construction de l'Amiante inc. - travaux de la rue St-Roch, travaux de branchement des résidences privées.
8. Fermeture de l'assemblée spéciale.

### **INSCRIPTION - DÉCLARATION DU DIR.-GEN. / SEC.-TRÉS.**

Rapport verbal du dir.-gén. / sec.-trés. à l'effet que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du Conseil municipal dans les délais légaux.

#### **1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour.**

**07-2018-200**

**Il est,  
PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN  
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU  
Et résolu,**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

2. **Avis de motion du règlement numéro 644, règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.**

07-2018-201

M. Rock Rousseau, conseiller de la Ville de Disraeli donne avis de motion de la présentation ultérieure d'un règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

3. **Avis de motion du règlement numéro 645, règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.**

07-2018-202

M. Rock Rousseau, conseiller de la Ville de Disraeli donne avis de motion de la présentation ultérieure d'un règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

4. **Avis de motion du règlement numéro 646, règlement décrétant un emprunt pour le financement des travaux de branchement d'une partie des résidences de la rue St-Roch.**

07-2018-203

M. Alain Daigle, conseiller de la Ville de Disraeli donne avis de motion de la présentation ultérieure d'un règlement décrétant un emprunt pour le financement des travaux de branchement d'une partie des résidences de la rue St-Roch.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

5. **Autorisation de paiement à Plomberie Jeancar inc. pour les travaux de branchement des résidences de la rue St-Roch.**

07-2018-204

En conséquence, il est,  
**PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU**  
**APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**  
Et résolu,

QUE le conseil autorise le paiement à Plomberie Jeancar inc. au montant de 25 235.70 \$ taxes incluses pour les travaux de branchements d'une partie des résidences de la rue St-Roch.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

6. **Cession d'une partie de terrain du lot numéro 5 514 166 à M. Carol Gaudet, propriétaire du 210 rue Lavoie, Disraeli.**

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire du 210, rue Lavoie a fait des travaux de rénovation sur sa propriété ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ne respectent pas les marges requises par le règlement de zonage ;

**CONSIDÉRANT QU'**afin de régulariser la situation il y a lieu de faire la cession d'une partie de terrain appartenant à la Ville de Disraeli ;

07-2018-205

En conséquence, il est,  
**PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**  
**APPUYÉ PAR M. ROCK TOUSSEAU**  
Et résolu,

QUE le Conseil autorise la cession d'une partie du lot numéro 5 514 166, d'une superficie de 524.8 m<sup>2</sup> tel que présenté par l'arpenteur M. Tony Fournier sur le dossier numéro 41114, minute : 2934 en date du 5 juillet 2018.

QUE ladite cession est consentie pour et moyennant la charge pour le cessionnaire de payer tous les frais entourant cette vente, l'arpentage et le cadastre ainsi que l'acte de transfert et sa publicité.

QUE Jacques Lessard, maire et Patrice Bissonnette, directeur général, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Disraeli le susdit acte de cession à intervenir et tous les documents relatifs pour et dans l'intérêt de la Ville.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

7. Autorisation de paiement à Constructions de l'Amiante inc. travaux de la rue St-Roch, travaux de branchement des résidences privées.

07-2018-206

Il est,  
**PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**  
**APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU**  
Et résolu,

QUE le conseil autorise le paiement à Constructions de l'Amiante inc. au montant de 39 459.42 \$ taxes incluses pour les travaux de branchements d'une partie des résidences de la rue St-Roch.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

8. Autorisation de paiement à Constructions de l'Amiante inc. travaux de la rue St-Roch, décompte numéro 2.

07-2018-207

En conséquence, il est,  
**PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU**  
**APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**  
Et résolu,

QUE le conseil autorise le paiement à Constructions de l'Amiante inc. au montant de 158 353.32 \$ taxes incluses pour les travaux de branchements d'une partie des résidences de la rue St-Roch, décompte numéro 2.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

9. Fermeture de l'assemblée spéciale.

07-2018-208

Il est,  
PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT  
APPUYÉ PAR M. ALAIN DAIGLE  
Et résolu,

De clore cette séance spéciale à 18h10.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

---

*M. Jacques Lessard*  
Maire

---

*M. Patrice Bissonnette*  
Dir. Gén. / Sec.-trés.

---